



Compte rendu de la séance du 24 novembre 2022

Le jeudi 24 novembre 2022 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de VILLAMÉE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Laurence CHEREL, Maire.

Membres présents : Laurence CHEREL, Gilbert BOUFFORT, Alain LEDUC, Andrée BATAIS, Céline BESNARD, Franck LANGLOIS, Thérèse STOHELLOU, Jérôme SORRE

Absent excusé : Yann LEFÈVRE

Absents : Ludovic GUÉRIN, Julien CAUX

Secrétaire de séance : Thérèse STOHELLOU

Délibérations prises par le conseil municipal lors de cette séance :

N° 2022.63	Choix d'un cabinet pour l'élaboration d'une carte communale
------------	---

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour l'élaboration d'une carte communale. Deux cabinets ont répondu : cabinet URBA de Fougères et Atelier d'Ys de La Mézière. L'audition de ces deux cabinets a eu lieu le mardi 8 novembre 2022 pour examiner leurs offres et compétences.

Madame Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal l'analyse des offres des 2 cabinets, propose de retenir l'Atelier d'Ys pour l'élaboration de la carte communale. Le coût de l'étude est de 7 260,00 € TTC. Madame Le Maire propose d'ajouter le coût des options concernant l'évaluation environnementale et l'étude de périmètre délimité des abords pour un montant de 7 530,00 € TTC. Ce qui fait un coût total de 14 790,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de retenir l'Atelier d'Ys pour un coût total de 12 325,00 € HT soit 14 790,00 € TTC,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine,
- d'autoriser Madame Le Maire à signer le devis de l'Atelier d'Ys ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce projet d'élaboration de carte communale.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022

N° 2022.64	Approbation du devis d'Éric DUBOIS pour changer le solivage en mauvais état pour le tiers-lieu
------------	--

Madame Le Maire présente au conseil municipal de devis de l'entreprise Éric DUBOIS de Louvigné du Désert pour changer le solivage en mauvais état pour le tiers-lieu dans les locaux de l'ancienne école.

Le montant total du devis s'élève à 3 300,00 € HT soit 3 960,00 € TTC.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve ce devis et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022

N° 2022.65	Fond de Compensation de la Dotation Globale de Fonctionnement 2022
-------------------	---

Madame Le Maire présente au conseil municipal le projet proposé pour être financé par le FCDGF 2022 ainsi que son plan de financement :

Intitulé du projet	Acquisition de mobilier et d'équipement intérieur pour les salles du tiers-lieu
Montant HT des travaux (études + travaux) (a)	16 200,00 €
Montant des subventions obtenues (hors fonds de concours) (b)	0,00 €
Fonds de concours Fougères Agglomération (c)	8 069,00 €
Autofinancement communal (a)-(b)-(c)	8 131,00 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- approuve le montant attribué par Fougères Agglomération au titre du Fond de compensation de la DGF 2022,
- autorise Madame Le Maire à établir le titre correspondant à cette recette.

N° 2022.66	Fond de Développement des Communes 2022
-------------------	--

Madame Le Maire présente au conseil municipal le projet proposé pour être financé par le FDC 2022 ainsi que son plan de financement :

Intitulé du projet	Travaux de voirie 2022 Aménagement des 2 cours devant le tiers-lieu et création d'1 parking
Montant HT des travaux (études + travaux) (a)	27 450,00 €
Montant des subventions obtenues (hors fonds de concours) (b)	0,00 €
Fonds de concours Fougères Agglomération (c)	13 711,00 €
Autofinancement communal (a)-(b)-(c)	13 739,00 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- approuve le montant attribué par Fougères Agglomération au titre du Fond de Développement des Communes 2022,
- autorise Madame Le Maire à établir le titre correspondant à cette recette.

Divers :

- Vœux de la municipalité le samedi 14 janvier 2023 à 11 h au Restaurant « Au Fil de l'Eau »